



Achat maison nom propre avant divorce prononcé : possible ?

Par coco58mike85

Bonjour,

Nous allons divorcer dans environ 3 mois : avant nous allons vendre nos maisons en investissement locatif pour ne pas payer les frais de 1.2% de division.

Toutefois comme rien n'est encore signé pour le divorce chez les notaires/ avocat : si je souhaite acheter une maison à mon nom propre (nous sommes actuellement en communauté de bien (regime mariage classique)) et que je signe l'achat avant le divorce .

cela ne gene en rien le fait que je pourrais garder ma maison que je viens d'acheter et avoir le credit à mon nom propre .

Biensur : ma femme est totalement d'accord et notre divorce se passant bien elle ne demandera pas sa part etc de la maison ...

merci d'avance